

**Zeitschrift:** Tracés : bulletin technique de la Suisse romande  
**Herausgeber:** Société suisse des ingénieurs et des architectes  
**Band:** 142 (2016)  
**Heft:** 11: Coopératives d'habitants en Suisse romande

## **Werbung**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 29.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# sia-haus

SIA-Haus AG  
Selnaustrasse 16  
8001 Zürich

tél. 044 201 76 86  
sia-haus@sia.ch

Administrateur:  
VERIT Investment Management AG  
Klausstrasse 48, 8034 Zurich

## Convocation

à la 49<sup>e</sup> assemblée générale des actionnaires

**Mercredi, 15 juin 2016**

à l'hôtel BAUR AU LAC, Talstrasse 1, 8022 Zurich

**10 h 00 Début du contrôle de entrée**

**11 h 00 49<sup>e</sup> Assemblée générale ordinaire**

### Ordre du jour et propositions du conseil d'administration:

- 1. Commentaires du rapport de gestion et des comptes annuels 2015**
- 2. Rapport de l'organe de révision**
- 3. Décisions concernant**

#### 3.1 Approbation du rapport de gestion 2015

Proposition: Le Conseil d'administration propose à l'assemblée générale d'approuver le rapport de gestion 2015.

#### 3.2 Approbation des comptes annuels 2015

Proposition: Le Conseil d'administration propose à l'assemblée générale d'approuver les comptes annuels 2015.

#### 3.3 Utilisation du bénéfice résultant du bilan

Proposition: Le Conseil d'administration propose à l'assemblée générale d'utiliser le bénéfice résultant du bilan de l'exercice 2015 comme suit:

Bénéfice au bilan	1 639 309.50
Dividende privilégié de 4 % sur la part du capital au porteur s'élevant à CHF 3 600 000 00 (Art. 22, Abs. 2), soit	144 000.00
Dividende de 16 % sur la part du capital au porteur s'élevant à CHF 3 600 000.00, soit	576 000.00
Dividende de 16 % sur la part du capital nominatif s'élevant à CHF 400 000.00, soit	64 000.00
Affectation au report à nouveau	855 309.50

L'organe de révision confirme que cette proposition est conforme à la loi et aux statuts.

#### 4. Décharge des membres du conseil d'administration et des organes responsables

Proposition: Le Conseil d'administration propose à l'assemblée générale de donner la décharge à ses membres et à la direction pour l'exercice 2015.

#### 5. Elections

##### 5.1 Réélection au sein du Conseil d'administration

Requête: Le Conseil d'administration propose de réélire Daniel Kündig, Hans-Georg Bächtold, Jörg Koch, Gilles Pirat et Mme. Christine Steiner Bächli au Conseil d'administration pour un mandat d'un an.

##### 5.2 Réélection de l'organe de révision

Requête: Le Conseil d'administration propose de réélire KPMG en qualité d'organe de révision pour un nouveau mandat d'un an

**Après l'assemblée générale, les actionnaires sont invités à un apéritif au Salon 1.**

Le rapport de gestion 2015, les comptes annuels 2015 ainsi que le rapport de l'organe de révision sont à la disposition des actionnaires pour consultation à partir du 25 mai 2016 auprès de l'administrateur de la SIA-Haus AG, c/o VERIT Investment Management AG, Klausstrasse 48, 8034 Zürich, auprès duquel ils pourront également être commandés. Les cartes d'entrée et de vote pourront être retirées à cette adresse jusqu'au 14 juin 2016 ainsi que le jour de l'assemblée lors du contrôle des entrées. Un actionnaire ne peut se faire représenter que par un autre actionnaire muni d'une procuration écrite.

Zurich, le 13 mai 2016

**SIA-Haus AG**  
Le Conseil d'administration